Charte manifestation éco-responsable

Agissons plus malin jetons moins !

Les nombreuses manifestations ludiques, sportives ou culturelles organisées sur les communes d'Agglopolys et de VAL-ECO reflètent toute la richesse et la diversité de notre territoire.
Des enjeux comme ceux du changement climatique, de la biodiversité, de la gestion rationnelle de l'eau ou des déchets sont l'affaire de tous. Les gestes éco-responsables du quotidien doivent trouver un prolongement au-delà du domicile ou du lieu de travail, et notamment dans les activités de loisirs.
Les organisateurs de manifestations doivent se mobiliser pour réduire l'empreinte écologique de leurs projets et sensibiliser le public à l'environnement, afin que chacun puisse participer à ce mouvement d'éco-citoyenneté.

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, et le Syndicat Mixte VAL-ECO ont élaboré conjointement cette charte afin de vous aider à mieux prendre en compte la gestion des déchets dans l'organisation de votre manifestation.
Vous trouverez ainsi une liste d'actions et d'engagements visant à réduire et trier les déchets avant et pendant la manifestation et à sensibiliser les participants.

En vous engageant dans cette démarche de réduction des déchets, vous pourrez compter sur le soutien et l'appui technique de nos deux collectivités dans l'organisation de votre manifestation.
En contrepartie du respect des engagements obligatoires, Agglopolys et VAL-ECO mettront gracieusement à votre disposition les équipements de gestion des déchets.

Nous vous remercions par avance de votre engagement et souhaitons une belle réussite à votre évènement !

Christophe DEGRUELLE
Président d'Agglopolys

C. Degruelle

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Christian MARY
Président de VAL-ECO

VAL ECO

CONTACTS

- Pour l'organisation d'une manifestation sur une commune d'Agglopolys, joindre le service Collecte des Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

- Pour l'organisation d'une manifestation sur une commune de VAL-ECO, appelez au 02 54 74 62 53.

Communes concernées par le dispositif :

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chambon-sur-Cisse, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Chitenay, Chouzy-sur-Cisse, Cormeray, Coulanges, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, La Chapelle-Vendômoise, La Chaussée-Saint-Victor, Lancôme, Les Montils, Marolles, Ménars, Mesland, Molineuf, Monteaux, Monthou-sur-Bièvre, Onzain, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Bohaire, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Etienne-des-Guérêts, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Santenay, Seillac, Seur, Valaire, Veuves, Villebarou, Villerbon, Vineuil.

VAL ECO

Bracieux, Cour-sur-Loire, Huisseau-sur-Cosson, Maves, Mont-Près-Chambord, Montlivault, Mulsans, Ouchamps, Saint-Claude-de-Diray, Tour-en-Sologne, Villexanton.

Charte manifestation éco-responsable

Agissons plus malin jetons moins !

Je soussigné(e) .....prends les engagements suivants :

Cochez les engagements que vous prenez (les mesures en gras sont obligatoires).

Promouvoir la manifestation de manière durable	Privilégier la diffusion par voie électronique (site internet, réseaux sociaux...).	
	Limiter le nombre de supports papier.	
	Imprimer sur papiers recyclés et/ou éco-labellisés.	
	Apposer sur les imprimés « Ne pas jeter sur la voie publique A déposer dans le conteneur de tri papier ».	
	Par autres moyens (précisez) :.....	
	Privilégier les objets promotionnels durables (bannir le jetable).	
Réduire les déchets	**Limiter la quantité d'emballage produite, privilégier les produits peu emballés, le vrac ou les grands conditionnements.**	
	Favoriser l'emploi de la vaisselle lavable /réutilisable.	
	Utiliser des gobelets réutilisables.	
	Privilégier la consommation de l'eau du robinet.	
Gérer les déchets	**Mettre en place le tri des déchets recyclables.**	
	Mettre en place le tri des déchets spécifiques (huiles de friture, piles, déchets dangereux, pyrotechnie).	
	Installer des cendriers visibles et/ou distribuer des cendriers de poches.	
Sensibiliser les bénévoles et les visiteurs	**Former les membres de l'équipe d'organisation à la démarche « éco-responsable ».**	
	Informer les participants sur les bonnes pratiques de gestion des déchets et mettre en place des points d'information sur l'environnement (stand, exposition,...) accessibles au public.	
	Désigner un ou plusieurs référents parmi les membres de l'équipe d'organisation à la gestion des déchets	
	Restituer un site propre.	

A ..... Le .....

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

1 - L'organisateur

Nom de la structure : .....

Statut : ☐ Association ☐ Collectivité territoriale

☐ Autre (à préciser) : .....

Représentant légal ou personne référente de la manifestation

Nom : .....Prénom : .....

Fonction :.....Courriel : .....Tél : .....

Moyens humains (nombre de bénévoles) : .....

2 - La manifestation

Nom : .....

Lieu : .....

(Donner le nom de la commune et l'emplacement exact du site. Fournir un plan).

Dates : .....

Nombre de personnes attendues :.....

☐ Stand « Accueil », le nombre : .....

☐ Stand de restauration, le nombre : .....

☐ Buvette, le nombre : .....

3 - Les équipements mis en place pour la gestion des déchets

(Dans la limite des moyens techniques disponibles le jour de la manifestation).

L'estimation des déchets produits et la définition des besoins se feront en concertation avec le Service Collecte des déchets concerné.

Colonnes de tri sélectif	2,5 m³	4 m³
Verre		
papier		
Plastique		

Bacs roulants pour déchets ménagers	
240 Litres	
770 Litres	

Bennes	Déchets ménagers	Déchets encombrants	Cartons
4 m³			
12 m³			
15 m³			
20 m³			
30 m³			

Tous les équipements mis gracieusement à la disposition de l'organisateur sont placés sous sa responsabilité.

Commentaires :

.....

.....

© Création : JTS Conseils www.jtsconseils.com

Aide relative à l'acquisition de gobelets réutilisables

Agissons plus malin jetons moins !

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets du Blaisois, VAL-ECO et Agglopolys souhaitent encourager le développement d'évènements éco-responsables sur le territoire. La Charte manifestation éco-responsable et la promotion du gobelet réutilisable s'inscrivent dans cette perspective.

1- Modalités de la subvention

Une aide financière pour l'achat de gobelets réutilisables est proposée aux organisateurs d'évènements, à savoir les associations, clubs sportifs et collectivités présentes sur les 58 communes du Blaisois.
Le montant de l'aide s'élève à hauteur de 50% du montant TTC figurant sur la facture, et dans la limite d'un plafond de 1000 € TTC. Une seule subvention est allouée par organisme, et dans la limite des crédits alloués à l'opération.

2 - Conditions et versement de la subvention

En contrepartie de l'aide accordée et pour le suivi de l'opération, l'organisateur devra :

- **Apposer obligatoirement sur les gobelets les 3 logos suivants :**
  - logo de la prévention des déchets « Agissons plus malin, jetons moins !»
  - logos de VAL-ECO et d'Agglopolys

Les visuels sont à demander à VAL-ECO (appeler au 02.54.74.62.53). L'organisateur sera libre ensuite de personnaliser ses gobelets (exemple : apposer son propre logo en noir ou en couleur).
- **Faire valider le Bon à tirer par VAL-ECO** (l'envoyer par mail à : prevention.communication@val-eco41.fr).
- **Bannir l'usage de gobelets en plastique.**
- **Instaurer un système de consignes** pour récupérer les gobelets et reconstituer les stocks.
- **Organiser le nettoyage des gobelets réutilisables** par ses propres moyens.
- **Réutiliser les gobelets** lors de manifestations ultérieures (ne pas les revendre).

Cette aide se présente sous la forme d'un remboursement, sous réserve du respect des conditions présentes dans ce document. Pour en bénéficier, l'organisateur devra constituer un dossier et joindre dans son enveloppe, après acquisition des gobelets :

- **Copie de la facture d'achat** acquittée à son nom (nom de l'association /collectivité) – facture postérieure au 1er avril 2016
- **RIB** (paiement par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture à VAL-ECO)
- **Coordonnées** (nom, prénom, téléphone et mail de l'organisateur sur papier libre)
- **La présente demande complétée et signée**

Le dossier complet est à adresser à VAL-ECO – 5 rue de la Vallée Maillard - 41000 Blois.

Bon pour accord le :

Nom, prénom :

Représentant de l'entité :
(collectivité, association)

Signature :

Annexe

Communes du Blaisois concernées par le dispositif

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, Chambon-sur-Cisse, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Chitenay, Chouzy-sur-Cisse, Cormeray, Coulanges, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, La Chapelle-Vendômoise, La Chaussée-Saint-Victor, Lancôme, Les Montils, Marolles, Ménars, Mesland, Molineuf, Monteaux, Monthou-sur-Bièvre, Onzain, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Bohaire, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Etienne-des-Guérêts, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Santenay, Seillac, Seur, Valaire, Veuves, Villebarou, Villerbon, Vineuil.

VAL ECO

Bracieux, Cour-sur-Loire, Huisseau-sur-Cosson, Maves, Mont-Près-Chambord, Montlivault, Mulsans, Ouchamps, Saint-Claude-de-Diray, Tour-en-Sologne, Villexanton.

Pour information : entreprises de fourniture des gobelets réutilisables (liste non exhaustive)

- **L'entreprise SIM, de Montoire sur le Loir (41)**
  Demande de devis : simcg@orange.fr. Tél : 02.54.86.64.23.
  Quantité minimale : 250 gobelets. Site internet : psp.fr

- **L'entreprise Ecocup**
  Demande de devis : vente@ecocup.fr. Tél : 04.30.65.00.60.
  Quantité minimale : 125 gobelets. Site internet : ecocup.eu

- **L'entreprise Greencup**
  Demande de devis : contact@gobeletsgreencup.fr. Tél : 09.82.28.98.92.
  Quantité minimale : 250 gobelets. Site internet : gobeletsgreencup.fr